



Doc. 15070

03 février 2020

Emploi des personnes handicapées en Europe

Proposition de résolution

déposée par M. Antonio GUTIÉRREZ et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Les personnes handicapées d'Europe ont le droit d'occuper un emploi en vertu de la Convention européenne des droits de l'homme et de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Pourtant, ce groupe se caractérise par un taux de chômage élevé et un faible niveau d'activité professionnelle dans plusieurs de nos États membres. De plus, l'intégration des malvoyants dans la société et sur le marché de l'emploi constitue un défi considérable que de nombreux États membres n'ont pas encore relevé.

Certains gouvernements européens, divers acteurs économiques et sociaux ainsi que des organisations de la société civile ont conçu un éventail de mécanismes de promotion de l'emploi des personnes handicapées. Il s'agit notamment de promouvoir l'entrée sur le marché de l'emploi par des aménagements, des emplois aidés ou la création de sociétés employant un pourcentage élevé de personnes handicapées («ateliers protégés»). De telles initiatives ont besoin du soutien des pouvoirs publics afin de rendre plus inclusif le marché de l'emploi en Europe. Plusieurs types de mesures sont envisageables, comme les incitations financières pour les entreprises, un système de quotas, les réseaux d'intégration, les aides de l'État ou les contrats réservés à des sociétés sans but lucratif qui emploient un pourcentage élevé de personnes handicapées.

Les sociétés socio-économiques à but non lucratif sont reconnues par l'Article 15.2 de la Charte sociale européenne. Leur efficacité est reconnue et, dans de nombreux cas, elles constituent une solution optimale pour intégrer sur le marché de l'emploi des personnes handicapées, en particulier celles souffrant de handicaps graves ou multiples. Ces entreprises réinvestissent le bénéfice de leurs activités économiques dans des projets et services sociaux et engendrent un dispositif socio-économique qui a un impact considérable sur l'intégration des personnes handicapées.

L'Assemblée parlementaire devrait étudier la situation actuelle des personnes handicapées, et en particulier malvoyantes, dans les États membres et préparer un rapport mettant l'accent sur l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées, et notamment des malvoyants.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

GUTIÉRREZ Antonio, Espagne, SOC
BAYR Petra, Autriche, SOC
BEN CHIKHA Fourat, Belgique, SOC
BERLINGHIERI Marina, Italie, SOC
BILDARRATZ Jokin, Espagne, ADLE
BILOZIR Larysa, Ukraine, PPE/DC
BOER Margreet, De, Pays-Bas, SOC
BONELL Mònica, Andorre, ADLE
BUSHKA Klotilda, Albanie, SOC
BUSTINDUY María Luisa, Espagne, SOC
EMRE Yunus, Turquie, SOC
EROTOKRITOU Christiana, Chypre, SOC
FASSINO Piero, Italie, SOC
GAFAROVA Sahiba, Azerbaïdjan, CE/AD
GEERDINK Paulien, Pays-Bas, ADLE
GONZÁLEZ VÁZQUEZ Marta, Espagne, PPE/DC
KÖCK Eduard, Autriche, PPE/DC
LACROIX Christophe, Belgique, SOC
LEYTE Carmen, Espagne, PPE/DC
LÓPEZ Pere, Andorre, SOC
LOUCAIDES George, Chypre, GUE
MASIULIS Kęstutis, Lituanie, PPE/DC
MUNYAMA Killion, Pologne, PPE/DC
ORLANDO Andrea, Italie, SOC
OVCHYNNYKOVA Yuliia, Ukraine, ADLE
OZOLA Linda, Lettonie, PPE/DC
PANTIĆ PILJA Biljana, Serbie, PPE/DC
PAPANDREOU George, Grèce, SOC
PEÑA Esther, Espagne, SOC
RAMPI Roberto, Italie, SOC
ROBLES Gonzalo, Espagne, PPE/DC
ROUSOPOULOS Theodoros, Grèce, PPE/DC
SUMELZO Susana, Espagne, SOC

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
CE/AD: Groupe des conservateurs européens et Alliance démocratique
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts